

ENTRETIEN PHILIPPE MAQUIN, PRÉSIDENT UNAFOS

Le Président de l'UNAFOS fait un point à l'occasion de la 14^{ème} Journée Professionnelle UNAFOS 2018 sur l'impact de la loi révolutionnant la formation professionnelle, l'évolution à venir de l'OPCALIA, la formation des agents armés, et lance un appel solennel **"à tous les acteurs privés et publics de la formation en sécurité pour la constitution d'une structure commune d'échange, de dialogue, de partage d'informations ouverte pour, ensemble, trouver un terrain d'expression global complémentaire."**



Quel est le thème majeur de votre 14^{ème} Journée Professionnelle UNAFOS cette année ?

Philippe Maquin : En raison de l'adoption de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, il nous est apparu évident de nous focaliser sur les évolutions, sinon la révolution, à venir dans la formation professionnelle. D'autant que cette réforme, même si un grand nombre de décrets sont encore attendus, va entrer en vigueur dans les semaines à venir, donc très rapidement.

Ainsi, nos organismes de formation vont devoir s'adapter au nouveau dispositif en construction en matière de formation professionnelle. C'est pour cette raison qu'un plateau très complet d'intervenants a été prévu, avec des spécialistes de la formation, de son financement, de la mise en place de dispositifs innovants, dont le Délégué général de la Fédération de la Formation Professionnelle, le directeur d'OPCALIA, la Déléguée générale de Prism'emploi-Travail Temporaire.

Bien sûr, étant donné que les métiers de la sécurité privée, ainsi que les formations qui y conduisent et les organismes agréés qui délivrent ces formations sont réglementés, et que les réformes en la matière existent également, nos interlocuteurs publics seront largement représentés. C'est une tradition désormais pour ce rendez-vous annuel incontournable de la formation en sécurité privée que d'avoir l'honneur d'accueillir les interventions du Délégué aux coopérations de sécurité, du CNAPS, avec la Présidente du Collège et son nouveau Directeur qui seront tous les deux pour la première fois en public devant notre assistance composée d'une centaine de centres de formation spécialisés. Nous souhaitons que les pouvoirs publics puissent esquisser, lors de cette 14^{ème} Journée Professionnelle UNAFOS, leurs orientations en matière de police administrative, de contrôle disciplinaire ou d'évolutions législatives et réglementaires possibles.

Face à ces évolutions, nous devons, en tant qu'organisation professionnelle de la formation aux métiers de la sécurité privée, apporter à nos adhérents et au-delà à l'ensemble des dirigeants du secteur, les clés et les aides nécessaires pour s'adapter et nous engager de manière volontariste, à la place qui est la nôtre.

.../...

L'annonce de la proposition de la création d'un 11^{ème} et dernier OPCO : Opérateur de compétence dédié conjointement à la sécurité privée, à la propreté et au travail temporaire a été faite et largement relayée. Quelle est la position de l'UNAFOS à ce propos ?

Philippe Maquin : L'UNAFOS a toujours su rester à sa place. Ce sujet d'Opcos multi-métiers de services opérationnels aux entreprises concerne avant tout la branche « Prévention-Sécurité » elle-même. L'UNAFOS n'a donc aucunement à se prononcer. Et moi encore moins que d'autres. Je me suis astreint, depuis des mois, sur cette partie de la réforme, à une neutralité stricte. On a assez, à tort, reproché à l'UNAFOS d'interférer dans la politique de la branche pour que, sur ce sujet complexe et sensible, je prenne la peine de souligner fermement notre neutralité. Nous suivrons, à l'UNAFOS, le choix qui sera fait par la branche, ni plus ni moins. Par contre, nous avons évidemment une mission d'information et c'est précisément l'objet de nos Journées Professionnelles annuelles.

Où en est-on concernant la formation pour les agents armés ?

Philippe Maquin : Voilà un sujet que nous allons aborder, à notre place, en tant qu'organismes de formation agréés et chargés de cette future formation. La présence du Préfet Cyrille Maillet, nouveau Directeur du CNAPS, qui nous fait l'honneur de sa première intervention publique en ouvrant la matinée, sera ici essentielle pour éclairer, justement, sur le timing, sur les modalités d'autorisation, sur la certification des organismes de formation concernés. La Présidente du Collège du CNAPS, qui clôturera la matinée, également pour sa toute première intervention devant l'UNAFOS, ne manquera pas de nous définir l'inscription de cette nouvelle activité dans l'ensemble du périmètre de la sécurité privée. Enfin, avec le Président du SNES, c'est la vision des utilisateurs potentiels des agents armés, ou non armés d'ailleurs, qui nous intéressera et donc un point de vue plus large de la branche employeur.

Je veux rappeler que les organisations syndicales de salariés ne sont pas favorables, à ce stade, à l'armement, et que cela induit quelques complexités pour la mise en œuvre des futures formations. Mais là encore, c'est à la branche, à l'ensemble des partenaires sociaux et patronaux, de se saisir de ce sujet, notamment si elle veut mieux maîtriser cette activité future.

Vous êtes par ailleurs membre élu du CA SNES pour votre activité de prestataire à la tête d'une TPE charentaise : quelle est votre position vis-à-vis du rassemblement engagé entre le SNES et l'USP ?

Philippe Maquin : Au risque de vous décevoir, je ne m'exprimerai pas non plus sur ce point, pour plusieurs raisons. D'une part, les Présidents et Conseils d'administration du SNES et de l'USP ont mis en place une méthode de dialogue en vue de ce rapprochement que chacun doit respecter. Elle induit une discrétion et, surtout, des responsabilités spécifiques pour en parler. C'est une bonne démarche, rationnelle et sereine, et donc à respecter absolument. D'autre part, je ne tiens pas à ce que ma parole, en tant que Président de l'UNAFOS, puisse interférer en quoi que ce soit dans ce processus, car l'UNAFOS, à nouveau, n'est que spectateur ici, et le restera. Enfin, en tant qu'entrepreneur d'une petite entreprise de sécurité, qui justifie stricto sensu ma présence au SNES, et cet avis n'entraîne que ma personne, je me félicite de cette démarche unitaire. Lorsque l'on regarde d'autres branches, on observe que la professionnalisation d'un secteur est notamment arrivée par celle de leurs représentants, elle-même passant par l'unité. Puisse la démarche engagée aboutir dans le cadre du processus en marche.

.../...

Le rassemblement majeur en cours du SNES et de l'USP, incite certains observateurs et acteurs à penser qu'il devrait en être de même dans votre secteur spécifique des organisations professionnelles de la formation aux métiers de la sécurité privée. Qu'en pensez-vous ?

Philippe Maquin : Sur le fond, je ne peux qu'être d'accord avec la recherche d'unité patronale dans la formation aux métiers de la sécurité. Il serait inconvenant d'être pour lorsqu'il s'agit des organisations patronales de prestataires, et contre concernant le secteur pour lequel je préside l'une des organisations professionnelles. Il faut être cohérent.

Ceci étant, sur la forme, et de la même manière que je souhaite que l'UNAFOS, organisation prépondérante de son métier reste à sa place, je pense que c'est aux acteurs eux-mêmes de la formation professionnelle et non à l'extérieur, de décider de leur dynamique et de leur avenir. Bien sûr en tenant compte des besoins des prestataires : nos clients, mais également en prenant en compte les évolutions essentielles des prescripteurs financeurs, ainsi que de la variété des acteurs de formation.

J'ai pour autant des idées très arrêtées et avancées en faveur d'une dynamique de rapprochement dans notre profession de la formation. L'UNAFOS a sans doute eu raison trop tôt voilà quelques années en lançant déjà une fédération : la FFAFOS, dont c'était l'objectif précis. Désormais les esprits ont mûri. Cependant, je ne la conçois pas exactement sur le même mode que les organisations professionnelles d'employeurs, précisément en raison de la variété des acteurs, privés et publics, de formation. C'est bien sûr l'occasion à ne pas laisser passer d'y associer privés et publics tant la formation est stratégique. Les données du secteur de la formation ne sont pas les mêmes que celles des prestataires et il faut prendre en compte leurs spécificités. Par exemple, il existe des CQP et des certifications professionnelles enregistrées au RNCP ; il existe des certifications professionnelles privées et des certifications professionnelles publiques, de l'Education nationale mais aussi du ministère du Travail. L'ensemble des organismes de formation ne sont pas non plus soumis aux mêmes prescriptions réglementaires.

Je suis, l'UNAFOS est, résolument, pour que nous étudions tous ensemble, acteurs publics et privés de formation un tel projet rassembleur. Je lance et lancerai lors de cette Journée Professionnelle un appel solennel dans ce sens. Oui, il nous faut travailler la constitution d'une structure commune d'échange, de dialogue, de partage d'informations ouverte à tous les acteurs de la formation aux métiers de la sécurité. Ce sera peut-être qu'une première étape décisive mais elle permettra dans un premier temps à chacun de garder ses spécificités et à tous, ensemble, de trouver un terrain d'expression global complémentaire. Et je le précise de suite pour avancer sans problématique personnelle : je n'entends aucunement y revendiquer la moindre présidence ! C'est l'intérêt général qui m'a toujours et uniquement motivé.